

## 6.1.1 - Les sports de nature dans les plans de gestion

SITE : ESPACES NATURELS SENSIBLES DU PAS-DE-CALAIS, 4 000 HECTARES, DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	
<p><b>Acteurs impliqués</b></p> <p>Conseil général du Pas-de-Calais ; Eden 62 (syndicat mixte gestionnaire des espaces naturels du département).</p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Les espaces naturels du Pas-de-Calais (réserves naturelles, terrains du Conservatoire du littoral, propriétés du conseil général) sont situés près de zones urbaines et soumis à une fréquentation citadine importante. Deux objectifs prévalent sur ces espaces : la préservation du milieu naturel et l'ouverture au public dans la mesure où elle ne porte pas atteinte aux objectifs de protection.</p> <p><b>Démarche</b></p> <p>Dès l'achat du foncier, un état initial est réalisé pour déterminer les espaces à protéger et les possibilités et modalités d'ouverture au public. La question se pose alors : pour quel public et sous quelles conditions ouvrir l'espace ? Les différentes fédérations sportives sont les interlocuteurs identifiés pour connaître les modalités de pratiques sportives sur les sites. Les solutions et les possibilités de pratique à intégrer au plan de gestion sont donc envisagées avec ces fédérations.</p>	<p>Par exemple, l'utilisation d'une ancienne carrière comme site de pratique pour des plongeurs a été maintenue après l'acquisition du site en tant qu'espace naturel sensible pour la réhabilitation d'une frayère naturelle : activité et objectif étaient compatibles. Pour les pratiques dont l'activité n'a pas été prévue lors de l'élaboration du plan de gestion, un système d'autorisation est étudié au cas par cas.</p> <p><b>Moyens mis en oeuvre</b></p> <p>Une convention a été passée pour définir les modalités d'usages de la carrière et les responsabilités respectives du propriétaire (conseil général du Pas-de-Calais) et des pratiquants. Les moyens de garderie et de surveillance des pratiques sur le site sont prévus dans le plan de gestion.</p> <p><b>Bilan</b></p> <p>La gestion des activités sportives de nature le plus en amont a permis de les canaliser et de faire cohabiter des publics ayant des intérêts différents. Certains, comme les plongeurs, ont des objectifs de préservation similaires à ceux du gestionnaire et se révèlent être des partenaires importants.</p>

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB